

Rapport annuel de mise en oeuvre 2014-2015

Résumé pour des citoyennes et citoyens

Programme Opérationnel Fonds Social européen 2014-2020

pour la Région Bruxelles-Capitale (RBC)

« Investissement pour la croissance et l'emploi »

C(2014)10235



Avec le soutien du
Fonds social européen

Table des matières

Introduction	1
Axe prioritaire 1 – L'intégration durable des jeunes sur le marché de l'emploi	2
Axe prioritaire 2 – L'accès à l'emploi pour tous	4
Axe prioritaire 3 – Amélioration de l'intégration professionnelle des personnes en situation ou menacées d'exclusion	6
Axe prioritaire 4 – Assistance technique	8
Budget adopté par la Commission européenne	9

*Mise en oeuvre
du programme
opérationnel FSE
"investissement
pour la
croissance et
l'emploi"*

Introduction

Programme Opérationnel Fonds Social européen 2014-2020 pour la Région Bruxelles-Capitale

Le programme opérationnel (PO) Fonds Social européen pour la période 2014-2020 en Région Bruxelles Capitale (RBC) a été approuvé le 19 décembre 2014 par la Commission européenne (CE). Le PO est structuré autour de 3 axes prioritaires visant des différents groupes cibles. Le premier axe vise, d'une part, à renforcer l'accompagnement des jeunes à l'intégration rapide et durable sur le marché de l'emploi par le biais d'actions de sensibilisation et de coaching. D'autre part, celui-ci vise à proposer une offre de qualité portant sur un emploi, une formation, un stage ou un apprentissage.

Le deuxième axe a pour but de renforcer l'accompagnement des chercheurs d'emploi à l'emploi, via des dispositifs d'accompagnement personnalisés, d'améliorer l'adéquation entre les besoins des employeurs et les compétences des chercheurs d'emploi bruxellois afin d'accroître le taux d'emploi, d'améliorer l'accompagnement à l'autocréation d'emploi (ACE) à travers la création d'un réseau et d'outils adaptés aux besoins des acteurs ACE à Bruxelles et enfin, de renforcer la mobilité transnationale des travailleurs, via le renforcement qualitatif d'EURES.

Le troisième axe est dédié à augmenter l'accompagnement à l'inclusion sur le marché de l'emploi des publics les plus vulnérables, en réduisant leurs obstacles sur le marché du travail et à favoriser l'insertion des personnes les plus vulnérables et victimes de discrimination sur le marché du travail par la promotion de la diversité et de la lutte contre les discriminations. Pour chaque axe prioritaire, Actiris a défini différents objectifs spécifiques qui sont repris ci-dessous.

Toutes les mesures autour de ces 3 axes sont, à ce stade, opérationnelles.

Le coaching vise à soutenir les dernières étapes d'une transition positive et concrète du jeune chercheur d'emploi vers l'emploi ou un stage et à favoriser l'acquisition d'une première expérience en milieu professionnel.

Axe prioritaire 1 – L'intégration durable des jeunes sur le marché de l'emploi

Objectif Spécifique : Renforcer l'accompagnement des jeunes à l'intégration rapide et durable sur le marché de l'emploi par le biais d'actions de sensibilisation et de coaching

Projet JEEP/JUMP : sensibilisation et information sur le marché de l'emploi à destination des jeunes de l'enseignement secondaire. Le dispositif JEEP propose 3 services: un service de formation et de sensibilisation à la vie active destiné aux élèves bruxellois en dernière année de l'enseignement secondaire, un service Job-étudiant et un service de recrutement pour les entreprises. JUMP est la version néerlandophone du projet "Jeep" et a pour but d'informer les élèves bruxellois des écoles néerlandophones sur le marché de l'emploi et les sensibiliser à la vie active. Les premières actions ont eu commencé en 2015. Durant cette année, 124 classes ont été touchées par des mesures d'informations et sensibilisation du projet et plus de 800 jobs étudiants ont été offerts.

Contribution du FSE : 259.000 € par an. Nos partenaires : la mission locale de Forest (JEEP), Tracé Brussel (JUMP naar Werk)

Projet Service Youth Guarantee : Le service Youth Guarantee d'Actiris est destiné aux jeunes de moins de 25 ans à la sortie des études en leur proposant soit un emploi soit un stage ou une formation dans les 4 mois suivant leur inscription chez Actiris. L'action s'intègre dans le parcours du jeune chercheur d'emploi identifié comme « prêt à l'emploi ». Le coaching à l'emploi et dans l'emploi est personnalisé et constitue une étape complémentaire à l'orientation, à l'accompagnement et aux actions de recherche active d'emploi réalisées en amont par les conseillers de première ligne et les partenaires d'Actiris. Il vise à soutenir les dernières étapes d'une transition positive et concrète du jeune chercheur d'emploi vers l'emploi ou un stage et à favoriser l'acquisition d'une première expérience en milieu professionnel.

Contribution du FSE : 250.000 EUR par an - Participants (2014-2015) : 5.036 jeunes

Objectif Spécifique : Proposer une offre de qualité portant sur un emploi, une formation, un stage ou un apprentissage aux jeunes demandeurs d'emploi bruxellois

Projet CPE-OIP : le service Youth Guarantee, sur base de l'offre d'emploi CPE-YG et des dossiers IBIS des chercheurs d'emploi, sélectionne les jeunes dans les conditions qui correspondent le mieux au profil recherché par l'OIP (Organisme d'Intérêt Public). L'action a pour but d'offrir des contrats premier emploi (CPE) afin que le jeune puisse avoir une première expérience d'emploi formatrice d'une durée d'un an à travers une mesure d'aide à l'emploi.

Contribution du FSE : 2.000.000 EUR par an - Participants (2014-2015) : 142

Projet commande de formation avec Bruxelles Formation (BruFor): Ce projet concerne la commande des formations professionnelles adressées aux jeunes francophones habitant la Région bruxelloise. Ces formations sont organisées par le partenaire BruFor et sont faites "sur mesure" sur base de besoins en qualifications et en compétences clairement identifiés ou des besoins existants insuffisamment rencontrés des jeunes ainsi que sur les fonctions critiques à Bruxelles.

Contribution du FSE : 530.000 EUR par an – Participants (2015) : 226

Projet commande de formation avec le Vlaamse Dienst voor Arbeidsbemiddeling en Beroepsopleiding (VDAB): Ce projet concerne la commande des formations professionnelles en néerlandais, y compris l'accompagnement vers l'emploi pour les demandeurs d'emploi Bruxellois (NEETs âgés de moins de 30 ans), avec l'emploi comme finalité. Chaque processus intégré comprend au moins une formation qualifiante et un accompagnement intensif jusqu'à six mois après la formation. On ne dispose pas encore de données concernant les bénéficiaires puisque l'action a débuté en 2016.

Contribution du FSE : 133.000 EUR par an

Projet YEI-NL : Cette action, en collaboration avec le FSE-Flandre (ESF Vlaanderen), a pour but d'accompagner des jeunes qui sont ni en enseignement, ni en formation et ni au travail (les NEETs) vers une formation, un stage ou un emploi en utilisant la méthodologie FIND-MIND-BIND. Les partenaires actuels sont Jeugd en Stad Brussel, InBrussel, Groep Intro et Manpower.

Contribution du FSE : 2.000.000 EUR par an (sur 2 ans) - Participants (2014-2015) : 39

En 2014, le service « conseillers employeurs » a enregistré 26.098 offres d'emploi et 28.186 au cours de l'année 2015.

Axe prioritaire 2 – L'accès à l'emploi pour tous

Objectif Spécifique : Renforcer l'accompagnement des chercheurs d'emploi à l'emploi, via des dispositifs d'accompagnement personnalisés

Projet Guidance Recherche Active d'Emploi (GRAE) : Le service GRAE d'Actiris propose des activités, en groupe ou individuellement sur rendez-vous, adaptées aux besoins des chercheurs d'emploi. Il s'agit de répondre au besoin du CE via différentes actions et d'outils adaptés et complémentaires dans l'accompagnement du chercheur d'emploi afin de permettre une transition fluide vers l'emploi. Cette mesure vise à mobiliser, motiver et soutenir le chercheur d'emploi dans la mise en œuvre de son plan d'actions.

Contribution du FSE : 715.000 EUR par an - Participants (2015) : 6.096

Projet Ateliers Recherche Active d'Emploi (ARAE) : Les ARAE proposent une aide à l'insertion et à la réinsertion professionnelle: aide à la recherche d'emploi, bilan professionnel, aide à la rédaction du curriculum vitae, contacts avec entreprises, aide à l'entretien d'embauche.

Contribution du FSE : 960.000 EUR par an - Participants (2015) : 5.484

Objectif Spécifique : Améliorer l'adéquation entre les besoins des employeurs et les compétences des chercheurs d'emploi bruxellois afin d'accroître le taux

Projet conseillers employeurs : Les conseillers employeurs du service Select Actiris contactent chaque jour les entreprises bruxelloises afin de récolter des offres d'emploi, et de les informer sur les services proposés par Actiris et les mesures d'aide à l'embauche dont ils peuvent bénéficier. En 2014, le service a enregistré 26.098 offres d'emploi et 28.186 au cours de l'année 2015.

Contribution du FSE : 660.000 EUR par an

Projet CDR : Les conseillers dans les Centres de Référence (CDR) prennent soin de présélectionner les candidats pour les employeurs et faciliter le matching de compétences entre les offres d'emploi des employeurs et les profils des demandeurs d'emploi.

Contribution du FSE : 650.000 EUR par an - nombre d'évaluations (2014-2015): 1.553

Objectif Spécifique : Améliorer l'accompagnement à l'autocréation d'emploi (ACE) à travers la création d'un réseau et des outils adaptés aux besoins des acteurs d'autocréation d'emploi à Bruxelles

Projet ACE : Ce projet vise à développer et mettre à disposition un outil informatique visant à faciliter l'accompagnement des porteurs de projet souhaitant développer un projet entrepreneurial et devra favoriser le dossier unique de l'autocréateur d'emploi. La mise à disposition d'un outil informatique couvrant à la fois les volets 'pédagogique', 'aide à l'accompagnement', 'suivi' et 'statistiques' va dans le sens d'une harmonisation du parcours de l'autocréateur d'emploi bruxellois.

Contribution du FSE : 80.000 EUR par an

Objectif Spécifique : Renforcer la mobilité transnationale des travailleurs, via le renforcement qualitatif d'EURES à travers des outils adaptés aux besoins identifiés

Projet Actions EURES : Actiris International vise à améliorer la mobilité internationale et sélectionne les chercheurs d'emploi bruxellois qui souhaitent travailler à l'étranger. En 2015, 640 chercheurs d'emploi ont été présentés à un employeur pour une offre d'emploi publiée par Actiris International.

Contribution du FSE : 75.000 EUR par an

Le service Link a pour objectif de mener des actions de courte durée pour mettre à l'emploi les chercheurs d'emploi en fin de formation qualifiante ou autre expérience formative ainsi qu'en fin de contrat "article 60".

Axe prioritaire 3 – Amélioration de l'intégration professionnelle des personnes en situation ou menacées d'exclusion

Objectif Spécifique : Augmenter l'accompagnement à l'inclusion sur le marché de l'emploi des publics les plus vulnérables, en réduisant leurs obstacles sur le marché du travail

Projet CPAS : Le job-coach du Centre Public d'Action Sociale (CPAS) est chargé de l'accompagnement individualisé des chercheurs d'emploi dans le cadre d'un parcours d'insertion professionnelle.

Contribution du FSE : 875.000 EUR par an - Participants (2014-2015) : 23.500

Projet Service LINK : Le service Link d'Actiris a pour objectif de mener des actions de courte durée pour mettre à l'emploi les chercheurs d'emploi en fin de formation qualifiante ou autre expérience formative ainsi qu'en fin de contrat "article 60". (Le but de ce contrat est de permettre au chercheur d'emploi (CE) d'avoir une première expérience professionnelle et/ou d'ouvrir le droit aux allocations de chômage à la fin du contrat de travail). 374 chercheurs d'emploi ont été vus en séances d'informations du 1er septembre au 31 décembre 2015 par le service Link.

Contribution du FSE : 240.000 EUR par an - Participants (2015) : 374

Projet Structures d'Accueil : L'action consiste à soutenir des structures d'accueil d'enfants de moins de 3 ans, dont les parents sont à la recherche d'un emploi ou viennent de trouver un emploi et qui sont engagés dans un parcours d'insertion auprès d'Actiris. En 2015, 93 places de crèches ont été mises à disposition aux parents chercheurs d'emploi qui répondent aux conditions.

Contribution du FSE : 450.000 EUR par an – participants (2015) : 184

Objectif Spécifique : Favoriser l'insertion des personnes les plus vulnérables et victimes de discrimination sur le marché du travail par la promotion de la diversité et de la lutte contre les discrimination

Projet Service Diversité : Le Service Diversité d'Actiris offre un service d'accompagnement des entreprises dans le cadre de la promotion de diversité et de lutte contre les discriminations que ces dernières souhaiteraient mener au sein de leur entreprise. Plus de 200 actions d'échange de pratiques professionnelles ont eu lieu en 2014 et 2015 et 11 nouvelles entreprises ont établi un plan de diversité.

Contribution du FSE : 235.000 EUR par an

Projet Clauses Sociales : La mission du service Clauses Sociales est d'encourager l'intégration des personnes les plus vulnérables et les plus éloignées du marché de l'emploi via des clauses sociales. L'action consiste à promouvoir l'utilisation des clauses sociales dans les marchés publics bruxellois. Cet encouragement est mis en œuvre par le biais d'analyses prospectives des marchés à venir des pouvoirs publics, ou par l'analyse au cas par cas de cahiers des charges. L'intervention pourra se limiter à un conseil relatif à la pertinence d'insérer une clause sociale dans un marché déterminé, à une information concernant les entreprises d'économie sociale bruxelloises, à une information relative aux différentes formules de stages ou de formations, à la rédaction de la clause sociale, et/ou à la relecture du cahier des charges comprenant une telle clause.

Contribution du FSE : 105.000 EUR par an

Axe prioritaire 4 – Assistance technique

Au niveau de l'assistance technique (AT), différentes actions ont été entreprises afin de mettre en place la nouvelle programmation FSE 2014-2020. Pour les années 2014-2015, il s'agit surtout des formations pour l'ensemble de l'équipe FSE au sein d'Actiris, par exemple *"How to use Simplified Cost Options for ESI Funds 2014-2020"* et *"Ensuring result-orientation in Operational Programmes 2014-2020: programme management; project selection, Monitoring, Reporting and Evaluation"*.

La commande de l'évaluation des mesures dans le cadre de l'IEJ exécutée par un évaluateur externe et l'assistance à la mise en place du système de gestion et contrôle font également l'objet de l'AT. La plus grande partie de l'AT est utilisée pour la rémunération du personnel du service FSE.

Budget adopté par la Commission européenne

Le budget total pour la période 2014 jusqu'au 2020 s'élève à plus de 98 millions d'euros. Dans le tableau ci-dessous, ce montant est présenté selon la ventilation sur les différents axes prioritaires. L'axe 4 qui représente l'assistance technique (AT) est également repris dans le tableau.

Les budgets disponibles par axe prioritaire

Axe prioritaire	Fonds	Catégorie de région	Base de calcul	Financement total
1	FSE	Plus développées	Dépenses totales	24.734.416,00
2	FSE	Plus développées	Dépenses totales	43.152.398,00
3	FSE	Plus développées	Dépenses totales	26.254.210,00
4 (AT)	FSE	Plus développées	Dépenses totales	3.922.542,00
Total	ESF	Plus développées		98.063.566,00